

COMPTE RENDU

Réunion du Conseil Municipal du 30 mars 2009

Date de la convocation

le 23 mars 2009

Date de l'affichage

le 23 mars 2009

Présents :

L'an deux mille neuf, le trente mars à dix neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à l'annexe de la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Charles PAILLART, Maire.

MM. PAILLART, BLANCHARD, Mmes FRANCOIS, MOREL,
MM. BONGARTZ, DRELY, LALUC, BLOND, FAUCHEUX, NACHUN,
Mmes LACOMBLE, OUIN, PEREIRA.

Excusée :

Mme CHERON.

Absent ayant donné procuration :

Mme CHERON a Mr PAILLART,

Secrétaire de séance :

Mme PEREIRA

A l'ordre du jour

- Adoption du compte rendu du 22 janvier 2009
- Droits de préemption : ventes : 38 chemin des tisserands – lot de pêche n° ZE 97
- Indemnité pour le gardiennage des églises
- Indemnité représentative de logement des instituteurs-exercice 2009
- Syndicat Intercommunal d'Adduction d'eau de l'Agglomération Beauvaisienne – rapport annuel sur le prix et la qualité du service de distribution publique de l'eau potable – exercice 2007 – document à consulter en Mairie
- Communauté d'Agglomération du Beauvaisis - projet du Programme Local de l'Habitat (P.L.H.) - document à consulter en Mairie
- Plan de relance de l'économie – remboursement anticipé des attributions du FCTVA
- Création de 2 postes en « Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi » pour les services techniques à compter du 1^{er} avril 2009
- Plan Local d'Urbanisme et création d'une commission Municipale d'Urbanisme
- Construction d'une salle pluri scolaire et d'un bâtiment communal – demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Oise et de la CAF
- Demande de subvention auprès de Monsieur Philippe MARINI – Sénateur de l'Oise pour l'achat d'un tracteur tondeuse
- Demande de subvention auprès de la Préfecture au titre de la D.G.E pour la grille de l'école
- Fêtes et cérémonies - manifestations 2009
- Règlement de l'annexe de la mairie
- Fête foraine
- Présentation et vote du Compte de gestion et du Compte Administratif 2008 par le doyen d'âge
- Présentation et vote du Budget Primitif 2009 et des affectations des résultats de l'exercice
- Fixation du taux FDL 2009 (Fixation Directe Locale)
- Questions diverses

Monsieur le Maire remercie les membres présents à la réunion de Conseil Municipal.

Il demande le rajout d'un point à l'ordre du jour :

1. Application « ACTES » – télétransmission des actes administratifs soumis au contrôle de légalité et budgétaire de la Préfecture par Internet

⇒ Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de rajouter ce point à l'ordre du jour.

1 – Adoption du compte rendu du 22 janvier 2009

Le montant du droit de pêche des habitants de la commune n'est pas mentionné. Il s'élève à 54 €

⇒ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte rendu et signe le registre.

2 – Application «ACTES» - télétransmission des actes administratifs soumis au contrôle de légalité et budgétaire de la Préfecture par Internet

Proposition de M. Le Maire :

Convention entre la Préfecture de l'Oise et la Commune, conformément à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le tiers de télétransmission sera ADDULACT de l'ADICO de Beauvais qui assure un rôle de postier électronique, garant de l'authentification de la collectivité émettrice, de l'intégrité, de la sécurité et de la confidentialité des données télétransmises à la Préfecture.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la Préfecture de l'Oise et retient ADDULACT de l'ADICO de Beauvais comme tiers de télétransmission.

3 – Droits de préemption

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer de droit de préemption sur la vente du lot de pêche (section ZE n°97) ni sur celle du terrain du 38 au 36 Chemin des Tisserands.

4 – Indemnité pour le gardiennage des églises

Proposition de M. Le Maire :

Lecture de la circulaire préfectorale en date du 13 février 2009 qui fixe le montant de l'indemnité pour un gardien d'Eglise ne résidant pas dans la commune à 118,02 € annuel (augmentation de 0,79% par rapport à 2008).

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de verser une indemnité à Monsieur Jean SCHRYVE – curé de Troissereux, au titre de l'année 2009.

5 – Indemnité représentative de logement des instituteurs – exercice 2009

Proposition de M. Le Maire :

Lecture du courrier de la Préfecture en date du 20 mars 2009. Le taux prévisionnel d'évolution est estimé à +2,00%. Aucun logement n'est attribué aux instituteurs de la commune mais la Préfecture souhaite une délibération le précisant.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de prendre une délibération dans ce sens.

6 – Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de l'Agglomération Beauvaisienne – rapport annuel sur le prix et la qualité du service de distribution publique de l'eau potable – exercice 2007 – document à consulter en Mairie

Une question est posée sur la signification de « la redevance de pollution domestique, variation de -30% pour Herchies ». Un courrier sera transmis au Syndicat pour connaître la réponse.

Les habitants qui se sont raccordés il y a 15-20 ans recevront prochainement la caution qu'ils ont versée à cette époque.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le rapport annuel 2007 du Syndicat.

7 – Communauté d'Agglomération du Beauvaisis – projet du Programme Local de l'Habitat (P.L.H.) – document à consulter en Mairie

Proposition de M. Le Maire :

Définition : « le Programme Local de l'Habitat (PLH) est un document d'orientation et de programmation qui a pour vocation la définition et la conduite d'une politique communautaire en matière d'habitat, coordonnée avec la planification urbaine et les politiques foncières.

Le PLH définit, pour une durée au moins égale à six ans, les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements ». 15 logements seront créés sur la commune d'Herchies entre 2009-2014.

La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis regroupe tous les projets des communes adhérentes afin de pouvoir percevoir la subvention « aide à la pierre ».

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au Programme Local de l'Habitat proposé par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

8 – Plan de relance de l'économie – remboursement anticipé des attributions du FCTVA

Proposition de M. Le Maire :

Dans le cadre du Plan de Relance de l'Economie, le Gouvernement a souhaité soutenir l'investissement des collectivités locales en réduisant le délai de versement du FCTVA pour les communes qui s'engagent à augmenter leurs dépenses d'investissement au cours de l'année 2009.

Auparavant le remboursement du FCTVA avait deux ans de décalage. Pour les dépenses d'investissement 2009, le FCTVA sera remboursé en 2010.

Convention à signer entre la Préfecture de l'Oise et la commune.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la Préfecture de l'Oise.

9 – Création de 2 postes en « Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi » pour les services techniques à compter du 1^{er} avril 2009

Proposition de M. Le Maire :

Suite à l'arrêt en maladie professionnelle d'un agent des services techniques, la Commune envisage de recruter 2 personnes pour effectuer les travaux d'entretien des espaces verts du village pendant la période d'été.

L'une commencera le 1^{er} avril 2009 et l'autre le 14, pour un temps d'emploi de 20h/semaine et pour une durée de 6 mois renouvelable.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à recruter ces deux personnes auprès du Pole Emploi de Beauvais.

10 – Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) et création d'une commission communale d'urbanisme

Proposition de M. Le Maire :

Le Plan Occupation des Sols actuellement en vigueur (P.O.S) approuvé en 2001 ne peut pas être révisé car le Code de l'Urbanisme a remplacé le P.O.S. par le P.L.U.

Un P.L.U permet de répondre aux exigences actuelles de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme d'une commune. Il permet également de maîtriser les équipements publics, la protection des ressources agricoles, la mise en valeur du patrimoine bâti.

L'étude du P.L.U sera confiée à un bureau d'études compétent. Un appel à candidatures sera lancé. Une subvention sera demandée à la Préfecture de l'Oise et au Conseil Général de l'Oise pour couvrir les frais. Coût du projet 20 000€. Délai d'instruction 2 ans.

Pour l'élaboration du projet, il est nécessaire de créer une commission communale d'urbanisme qui se compose du Maire, de 4 délégués titulaires et de 4 délégués suppléants.

Candidatures :

Le Maire

Délégués titulaires : Mrs BLANCHARD, BONGARTZ, Mmes FRANCOIS, LACOMBLED.

Délégués suppléants : Mrs LALUC, DRELY, FAUCHEUX, Mme OUIN.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de créer un Plan Local d'Urbanisme.

11 – Construction d'une salle pluri scolaire et d'un bâtiment communal – demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Oise et de la CAF

Proposition de M. Le Maire :

Lancement des appels à candidatures pour recourir aux prestations d'un architecte afin d'assurer une mission de maîtrise d'œuvre pour le projet de création d'une salle pluri scolaire et d'un bâtiment communal.

Le projet consiste : d'une part, en la construction d'une cantine qui comprendra une cuisine de réchauffage, un vestiaire, une salle de restauration et des sanitaires ; d'autre part, en la construction d'un bâtiment communal qui comprendra un atelier, un garage d'engins communaux, un local de rangement de matériel, un vestiaire et un local de stockage des produits phytosanitaires.

Le projet fera l'objet d'une parution dans les journaux locaux.

Une subvention sera demandée au Conseil Général de l'Oise et à la CAF de Beauvais.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de lancer l'appel à candidatures pour le projet ci-dessus évoqué.

12 – Demande de subvention auprès de Monsieur Philippe MARINI – Sénateur de l'Oise pour l'achat d'un tracteur tondeuse

Proposition de M. Le Maire :

Achat d'un tracteur tondeuse car le « John Deere » arrive à bout de souffle. Coût/devis du matériel 16 000€ TTC subvention de Monsieur Philippe MARINI – Sénateur : 5 000 € sur les crédits parlementaires au titre de l'Etat.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de demander une subvention à Monsieur Philippe MARINI – Sénateur.

13 – Demande de subvention et d’une dérogation auprès de la Préfecture de l’Oise au titre de la D.G.E pour la grille de l’école

Proposition de M. Le Maire :

Installation d’une grille électrique au groupe scolaire. Coût/devis 6 000€ TTC. Monsieur le Maire sollicite une dérogation pour commencer les travaux avant d’avoir l’accord de subvention car les travaux devront être réalisés pendant les vacances de juillet et août 2009.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, accepte de demander une subvention et une dérogation pour l’installation d’une grille électrique au groupe scolaire.

14 – Fêtes et cérémonies – manifestations 2009

Enumération du programme des manifestations 2009, distribué prochainement dans les boîtes aux lettres.

Nouveautés :

- Fête communale du 17 mai : animations et concours de vélos fleuris avant le feu d’artifice et pot de l’amitié après le feu d’artifice
- Brocante : salon artisanal – les artisans ne paieront pas l’emplacement, mais un lot de leur création sera demandé pour le tirage d’une tombola.
- Concours des maisons fleuries

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, accepte ces nouveaux points pour les manifestations sur la commune.

Par contre, pour une question d’organisation, le Conseil Municipal émet un avis défavorable sur le déroulement de la kermesse de l’école en même temps que le concours de pétanque le 27 juin prochain au stade de foot.

15 – Règlement de l’annexe de la mairie

Proposition de M. Le Maire :

Elaboration d’un règlement intérieur lors du prêt de la salle annexe de la mairie aux habitants d’Herchies uniquement (âgés de plus de 18 ans) pour l’organisation de manifestations à caractère familial. La capacité d’accueil est de 70 personnes debout ou 50 assises.

Les Associations Communales pourront disposer de la salle à titre gratuit pour la tenue de leurs réunions ordinaires.

Le prix de la location de la salle est fixé à 80 euros pour une mise à disposition **d’une journée de 9 heures à 20 heures**. Ce montant sera à régler lors de la réservation, avec une caution de 300 euros.

Les demandes d’utilisation de cette salle seront remplies obligatoirement par un formulaire à retirer au Secrétariat de Mairie et précisant la nature exacte de la manifestation envisagée et le nombre approximatif de personnes invitées.

En ce qui concerne les réunions familiales lors des obsèques d'un proche, la salle continue à être mise à disposition gratuitement.

Un courrier sera transmis aux habitants de la commune pour les informer de ce nouveau service.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le règlement intérieur pour la location de la salle annexe de la mairie réservé uniquement aux habitants de la commune.

16 – Fête foraine

Proposition de fermer la rue Georges Hernoux à partir du lundi. En effet, cette année, il y a une attraction « cascade » qui mesure 11m sur 5 au lieu de 11m sur 3.50 les autres années.

Après un large débat.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à la majorité, décide que l'interdiction de circuler dans la rue ne commencera comme les autres années, qu'à partir du mardi.

17 – Présentation et vote du Compte Administratif 2008 par le doyen d'âge

Monsieur PAILLART quitte la séance car il ne doit pas participer au vote des comptes de l'année précédente.

Madame Sylviane LACOMBLE, doyen d'âge des membres présents, charge Monsieur BLANCHARD de donner lecture du document.

Le Compte Administratif 2008 de la commune est conforme au Compte de Gestion 2008 de la Trésorerie. Le Compte administratif 2008 de la commune se présente de la façon suivante :

Dépenses de fonctionnement :	343 711.86 €
Recettes de fonctionnement :	422 612.98 €
Dépenses d'investissement :	149 061.90 €
Recettes d'investissement :	376 697.73 €

Mme Sylviane LACOMBLE propose de passer au vote du Compte Administratif 2008.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Compte Administratif 2008.

18 – Présentation et vote du Budget primitif 2009

Monsieur BLANCHARD présente le Budget Primitif 2009 de la commune.

Dépenses de fonctionnement :	585 295.00 €
Recettes de fonctionnement :	585 295.00 €
Dépenses d'investissement :	278 584.00 €

Recettes d'investissement : 278 584.00 €

Excédent de fonctionnement : 171 949 €

Monsieur Jean-Charles PAILLART propose de passer au vote du Budget Primitif 2009.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif 2009.

19 – Fixation du taux FDL 2009 (Fixation Directe Locale)

Proposition de M. Le Maire :

Ne pas augmenter les impôts de la commune pour cette année, en continuité de ce qui se pratique depuis 2001.

La répartition des taux se présente de la façon suivante :

	2008	2009
Taxe d'habitation	16.54 %	16.54 %
Taxe foncier bâti	24.47 %	24.47 %
Taxe foncier non bâti	38.18 %	38.18 %

Mr Jean-Charles PAILLART passe au vote.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les taux ci-dessus énumérés.

20 – Questions diverses

✓ Monsieur le Maire informe que l'Entreprise THEBAULT a fait un don de 400€ à la commune pour l'organisation du concours de pétanque, des vélos fleuris et des maisons fleuries. Cette somme sera versée sur le compte fêtes et cérémonies.

Le Conseil Municipal remercie l'Entreprise THEBAULT pour ce geste.

✓ Monsieur le Maire remercie Monsieur BLANCHARD d'avoir accepté de salé cet hiver le village lors de l'absence du cantonnier.

✓ Monsieur le Maire informe que le pont qui mène à l'étang est en cours de construction. La commune a reçu les autorisations pour commencer les travaux.

✓ Monsieur LALUC précise qu'il s'est rendu à la réunion du SE 60. Vote du Budget primitif 2009. Il précise que la commune d'Herchies va percevoir la somme 685.05 € correspondant aux travaux réalisés en 2007.

✓ Monsieur BONGARTZ souhaite connaître l'état d'avancement du dossier qui se trouve devant le Tribunal Administratif d'Amiens concernant le permis de construire du Plouy Louvet.

Réponse de Monsieur PAILLART : litige sur la largeur et la longueur de la maison. Le promoteur va modifier les largeurs et longueurs de l'habitation pour pallier au litige. Un nouveau permis de construire sera déposé en mairie.

✓ Monsieur BLOND souhaite que l'on rappelle aux habitants de la commune qu'il est interdit de faire du feu.

✓ Madame MOREL informe qu'une réunion avec la commission communication et Romain GUIDEZ créateur du site internet de la commune aura lieu le 14 avril prochain, pour revoir la présentation du site.

La séance est levée à 21 heures 20.